

LAURA GAFFURI

LES DUCHESSES DE SAVOIE AU MIROIR
DE LA POLITIQUE, DE L'HISTORIOGRAPHIE
ET DE LA BIBLE,
au tournant des XV^e et XVI^e siècles

L'intérêt de l'historiographie italienne du Moyen Âge pour les formes de participation des femmes au pouvoir est relativement récent¹. En effet, cette historiographie a commencé à écrire une histoire politique des femmes faisant partie intégrante et incontournable de l'histoire politique et institutionnelle de l'Occident médiéval. Parmi les nouveautés les plus importantes qui en ont résulté, il faut signaler le regain d'intérêt pour les régence féminines, considérées autrefois comme une simple « parenthèse » ou, pire, comme un temps de crise et de recul². Ce qui s'est traduit

1. Dinora Corsi, « Un itinerario negli studi di storia medievale », *A che punto è la storia delle donne in Italia*, dir. Anna Rossi-Doria, Rome, Viella, 2003, p. 17-41 et Tiziana Lazzari, *Le donne nell'alto Medioevo*, Milan, B. Mondadori, 2010.

2. L'une des collections les plus attentives à ces nouvelles tendances de l'historiographie italienne est : « Storia di genere » de la maison d'édition Viella (Rome). Voir notamment Patrizia Mainoni, « Premessa », « *Con animo virile* ». *Donne e potere nel Mezzogiorno medievale (secoli XI-XV)*, dir. P. Mainoni, Rome, Viella, 2010, p. 11-17. Pour la période comprise entre le Moyen Âge et l'époque moderne, voir en particulier : Ottavia Niccoli (dir.), *Rinascimento al femminile*, Rome, Editori Laterza, 1991 ; Letizia Arcangeli et Susanna Peyronel (dir.), *Donne di potere nel Rinascimento*, Rome, Viella, 2008. Pour le contexte savoyard : Giuseppe Recuperati, « Introduzione », *In assenza del re. Le reggenti dal XIV al*

par une mise au jour des cadres de référence généraux de la souveraineté princière et des pratiques du pouvoir entre le Moyen Âge et l'époque moderne.

Face à cette ligne déjà tracée, le présent livre apporte une nouvelle contribution, à savoir une mise au point de la nécessité d'examiner l'histoire politique des élites féminines aussi à travers le prisme de la sacralisation du pouvoir, considérée, d'après Marc Bloch, comme « consubstantielle » à l'histoire des cours et des dynasties européennes du Moyen Âge. Conformément à cette approche, mon sujet se réfère aux représentations des duchesses de Savoie dans les sources de leur époque. Le cadre temporel que j'entends prendre en considération est la seconde moitié du XV^e siècle, après la mort du premier duc Amédée VIII en 1451 et lors de l'engagement des duchesses consorts dans le pouvoir à la suite de l'absence, de l'incapacité, ou de la mort du duc. Néanmoins, il convient de dire qu'il s'agit d'un sujet très complexe, marqué plus par les silences que par les présences. Parmi les modèles hagiographiques auxquels la cour de Savoie confiait la sacralisation de son image au XV^e siècle, aucun ne pouvait directement avoir pour objet les femmes de la cour, dont le rôle était établi au niveau domestique et privé, mais passé sous silence au niveau public. C'était plutôt l'idéal du *miles* et du *princeps christianus* qui revêtait une importance particulière en tant qu'osmose entre le prince et le « saint guerrier ». Cet idéal pouvait également s'appuyer sur une tradition ancienne et bien ancrée surtout dans les Alpes occidentales, telle que celle des saints légionnaires et thébains fermement établie dans la région³.

Entre le public et le privé, quelle était donc la contribution du sacré à la représentation des femmes de la cour ? En essayant de répondre à cette question, mon analyse portera sur la comparaison de trois registres de vocabulaire également concernés : ceux de la politique et de l'historiographie, et celui de la théologie biblique. Par cette comparaison, on pourra vérifier l'existence ou non d'un

XVII secolo (*Piemonte ed Europa*), dir. Franca Varallo, Florence, Olschki, 2008, p. v-xxii.

3. Massimo Centini, *Martiri Tebei. Storia e antropologia di un mito alpino*, Scarmagno, Priuli & Verlucca, 2010.

vocabulaire susceptible de mentionner et qualifier le pouvoir des femmes dans la cour de Savoie à la Renaissance.

LES SILENCES DE LA POLITIQUE

Dans les États de Savoie au ^{XV}^e siècle, le vocabulaire de la politique nous confronte à l'absence d'une définition du pouvoir des femmes. On peut en identifier la cause principale dans le fait que la régence des femmes a toujours été une pratique, mais pas une norme socialement sanctionnée. Par conséquent, l'accès éventuel des femmes au pouvoir aurait dû rester séparé de la détention juridique de la charge, qui était l'apanage des hommes. Comment pouvait-on donc mentionner une institution inexistante ?

Ce manque d'institution résulte bien sûr de l'exclusion des femmes de la succession, que les États de Savoie ont ratifiée à la fin du ^{XIV}^e siècle à l'époque du comte Amédée VI de Savoie, à l'instar du royaume de France⁴. Néanmoins, contrairement au royaume de France où la régence en cas de minorité était réglée depuis les règnes de Charles V (1374) et Charles VI (1407)⁵, dans les États de Savoie la tutelle du jeune héritier du trône n'était pas codifiée, mais confiée aux dispositions testamentaires de l'époux. Cela ne faisait que réaffirmer à la fois la conception patrimoniale et familiale de l'État et la nature transitoire et exceptionnelle de toute régence féminine. Toutefois, à la fin du ^{XIV}^e siècle, le fait que la régence et la tutelle dépendent des dernières volontés de l'époux commence à montrer toutes ses limites.

Les régences multiples de la comtesse Bonne de Bourbon, en raison de la mort de son époux Amédée VI de Savoie († 1383), puis de son fils Amédée VII († 1391), marquent un précédent

4. Laurent Ripart, « *Non est consuetum in comitatu sabaudie quod filia succedit patri in comitatu et possessione comitatus*. Genèse de la coutume savoyarde de l'exclusion des filles », *Pierre II de Savoie. Le petit Charlemagne*, dir. Bernard Andenmatten, Agostino Paravicini Bagliani et Eva Pibiri, Lausanne (Cahiers lausannois d'histoire médiévale, 27), 2000, p. 295-331, ici p. 302.

5. Ralph E. Giesey, *Le rôle méconnu de la loi salique. La succession royale (XIV^e-XVI^e siècles)*, Paris, Les Belles Lettres, 2007 ; Maria Antonietta Visceglia, *Riti di corte e simboli della regalità*, Rome, Salerno editrice, 2009, p. 160.

important. L'attribution à cette comtesse de la tutelle des petits princes au lieu de Bonne de Berry, leur mère, aboutit à de fortes contestations, entraînant l'intervention du neveu de Bonne de Bourbon, à savoir le roi de France Charles VI. Quelques décennies plus tard, après la mort d'Amédée VIII et de son fils Louis I^{er}, ces problèmes devinrent plus sérieux dans la mesure où la mort sans testament des ducs exposait la veuve à une opposition de la part d'autres membres de la famille. Face à cette situation, des mesures furent prises pour confier et ratifier la régence. La principale innovation fut l'attribution de la ratification de la régence et tutelle à l'Assemblée générale des États Cismontains et Ultramontains. En réalité, ç'avait déjà été le cas pour l'attribution à Bonne de Bourbon de la tutelle d'Amédée VIII en 1393. Cette exception se transforma en coutume au cours des décennies suivantes. Tout au long de la seconde moitié du XV^e siècle, en l'absence de testament du duc décédé ou d'une mention précise de la tutelle, le conseil ducal résident et l'Assemblée des États firent office d'organe de supervision et de contrôle de l'attribution de la régence à la veuve. Une procédure similaire s'affirmait aussi en France avec la présentation de la régente aux États généraux, avant que ces derniers soient remplacés par le Parlement. Comme le roi, la reine devenait « contractuelle » en s'engageant publiquement aux yeux des princes du sang, du clergé et du peuple. Aux États de Savoie aussi, cette innovation en matière de procédure déplaçait l'attribution de la tutelle et de la régence du « privé » du prince et de la relation maritale vers le « public » de l'État et de ses institutions représentatives.

En revanche, le cérémonial de la prise en charge de la tutelle par la veuve (*acceptio tutele*), tel qu'il est documenté dans les États de Savoie dans la seconde moitié du XV^e siècle, demeure fermement conforme à la coutume enracinée dans la législation romaine et byzantine. Son registre symbolique renvoie en fait au privé de la fonction maternelle en tant que seule justification d'un rôle public des femmes, considéré comme une dérogation provisoire aux critères ordinaires d'accès au pouvoir. C'est en particulier le cas de l'*acceptio tutele* par la duchesse Yolande de Valois, l'une des personnalités féminines les plus intéressantes de la seconde moitié du XV^e siècle savoyard.

Quatrième enfant du roi de France Charles VII et de Marie d'Anjou, Yolande avait été promise à l'âge de deux ans à l'aîné de Louis I^{er} de Savoie et d'Anne de Lusignan, le futur duc Amédée IX. À partir de 1436, Yolande vécut donc à la cour de Savoie, dans le climat spirituel et culturel du règne d'Amédée VIII. Seize ans plus tard, en 1452, le mariage princier était célébré et, en 1465, Amédée IX prenait le gouvernement du duché à la suite de la mort de son père, le duc Louis⁶. Cependant, l'incapacité du duc fit en sorte que le gouvernement passa *de facto* à son épouse. Dès le mois de mai-juin 1466, la régence de Yolande fut ratifiée par l'Assemblée des États afin de contenir les efforts de son beau-frère Philippe de Bresse et de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, pour lui soustraire le gouvernement du duché. Toutefois, la mort du duc Amédée en 1472 provoqua la résurgence des conflits entre la régente et ses concurrents, résolus à faire valoir leurs droits de succession. Il fallut donc ratifier publiquement, une fois encore, la régence. J'ai déjà eu l'occasion de mettre ailleurs l'accent sur l'importance symbolique d'un tel cérémonial⁷. Il suffit maintenant de rappeler que le vocabulaire de cette seconde ratification n'était axé ni sur le pouvoir (le *regimen*) ni sur le public, mais plutôt sur l'esprit de sacrifice et de service de la veuve, sur sa réserve à l'égard de la régence et de la tutelle, toutes deux acceptées seulement pour les enfants. Aux États de Savoie, le cérémonial de la prise en charge de la tutelle par la veuve adoptait donc un vocabulaire qui déplaçait la régence du politique vers la sphère domestique du souci maternel et de l'affectivité, parvenant ainsi à éloigner le risque de l'accession d'une femme au trône du duché.

Dès lors, si le discours politique visait à dissimuler et camoufler le pouvoir des femmes en les laissant enfermées dans leur rôle domestique de gestation et de protection des enfants, qu'en était-il du vocabulaire de l'historiographie ? Quels mots les historiens et les chroniqueurs actifs au sein de la Maison de Savoie ont-ils

6. François-Charles Ugnet, « Iolanda di Francia, duchessa di Savoia », *Dizionario biografico degli Italiani*, t. 62, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, 2004, p. 549-553.

7. Laura Gaffuri, « Lo *statum reginale* tra distinzione ed eccezione : il caso sabauda (XV secolo) », *Marquer la prééminence sociale*, dir. Jean-Philippe Genet et E. Igor Mineo, Paris, Publications de la Sorbonne, 2014, p. 129-156.

employés pour désigner les régences et le pouvoir des femmes de leur époque ?

AU MIROIR DE L'HISTOIRE

Pour ce qui est des histoires et chroniques de Savoie, je voudrais mettre l'accent maintenant sur deux œuvres écrites en latin et contemporaines des événements déjà mentionnés. La première est la *Chronica latina Sabaudiae*, qui raconte l'histoire du duché depuis Amédée VIII jusqu'en 1487. Elle est attribuée à Étienne Morel, abbé d'Ambronay et évêque de Maurienne⁸, très hostile au duc Louis I^{er} de Savoie. Le second ouvrage est la *Chronica* de Giovenale d'Aquino, chroniqueur piémontais, qui porte sur la période allant de 1475 à 1515⁹. Les personnalités féminines les plus significatives citées par les deux chroniqueurs sont les duchesses Anne de Lusignan, Yolande de Valois et Blanche de Montferrat.

À l'égard de la duchesse Yolande de Valois, les deux chroniqueurs n'ont que paroles d'appréciation et d'estime. La *Chronica latina Sabaudiae* considère la duchesse comme une « femme très lettrée et fervente¹⁰ ». Même sa régence, après la mort de son époux, est évaluée d'une manière fort positive par le chroniqueur anonyme : « La duchesse elle-même dirigeait le pays et ses enfants avec sagesse, honnêteté, et en toute tranquillité, et préservait la paix partout¹¹. » Enfin, à l'occasion de la mort de la duchesse en 1478, le même chroniqueur n'a que des mots très positifs à son égard. Il l'évoque comme mère des rois (*regum mater*) ainsi que

8. Clémence Critin, « La *Chronica latina Sabaudiae* ou les *Annales* d'Étienne Morel ? », *Écrire l'histoire, penser le pouvoir. États de Savoie, XV-XVI^e siècle*, éd. L. Ripart, Chambéry, Université Savoie Mont-Blanc, 2018, p. 117-128.

9. Les deux chroniques ont été publiées sous la direction de Domenico Promis dans la collection des *Anciennes chroniques de Savoye des Monumenta Historiae Patriae*, t. III, *Scriptorum*, t. 1, *Augusta Taurinorum*, 1840, col. 593-670 (*Chronica latina Sabaudiae*) ; col. 679-738 (*Chronica Iuvenalis de Acquino ab anno MCDLXXV usque ad annum MDXV*).

10. *Chronica latina Sabaudiae*, col. 616d : « doctissima [...] [et] devotissima mulier ».

11. *Ibid.*, col. 652a : « ipsa ducissa multum prudenter, honeste, et cum bona tranquillitate patriam et eius liberos regebat, et omnia in pace tenebat ».

tutrice et guide du petit duc Philibert et de ses frères. À la différence du vocabulaire de la politique, celui de l'histoire ne craint pas de faire référence explicitement à la bonne gouvernance et aux qualités politiques de la duchesse régente : « elle fut en effet prudente, tranquille et pacifique, et traitait de manière favorable les sujets avec équité, paix et ordre, et sans exactions illicites [...] ¹² ». C'est pourquoi le chroniqueur déplore les conséquences de sa mort, « non sans l'écrasante ruine du pays et de la possession ¹³ ».

Quant au second chroniqueur, Giovenale d'Aquino, son œuvre commence par la régence de Yolande, après la mort d'Amédée IX. Lui aussi présente la veuve comme une « femme très éminente » (*illustrissima domina*), « sœur de l'illustrissime roi des Francs Louis » – *soror serenissimi regis Francorum Ludovici* –, et comme la mère de six enfants. Ainsi, à côté des mots tels que femme, sœur et mère, portant sur la condition personnelle et domestique de Yolande, le chroniqueur ne passe pas sous silence l'action gouvernementale de la duchesse, qui était *gubernatrix* et « régnait en tant que tutrice de ses enfants ¹⁴ ».

Puisque la même chronique se prolonge jusqu'aux premières années du XVI^e siècle, son auteur raconte également la deuxième régence féminine du XV^e siècle, à savoir celle de Blanche de Montferrat. La nièce du marquis Boniface de Montferrat avait été mariée en 1483 au deuxième fils de Yolande, Charles. La mort précoce de celui-ci en 1490 avait placé la jeune veuve et mère sur le trône du duché. Là encore, le vocabulaire apolitique du cérémonial de l'attribution de la régence par l'Assemblée des États à Pignerol en 1490 contraste avec les termes politiques de la chronique de Giovenale. Comme dans le cas de la duchesse Yolande, Giovenale d'Aquino dresse un bilan positif du gouvernement de cette deuxième régente : « ladite très gracieuse Blanche, notre duchesse, avec son dit fils, pupille et duc, et ladite fille, a quitté Pignerol et

12. *Ibid.*, col. 658b : « Nam ipsa fuit prudens, mansueta et pacifica, et subditos in bona iusticia, bona pace et quiete, ac sine exactionibus illicitis gratiose tractavit [...] ».

13. *Ibid.* : « non sine gravi iactura patrie et dominii ».

14. *Chronica Iuvenalis de Acquino*, col. 679b : « regnante tamquam tutrix dictorum filiorum ».

s'est fixée à Turin, où elle a dirigé son pays depuis de nombreux jours et années¹⁵ ».

Bien que ce soit par le biais de la maternité, ces deux historiens de la Maison de Savoie ont prêté leur voix au pouvoir des femmes. L'usage qu'ils ont fait des mots *regere* et *dominium*, tout en soulignant les compétences politiques des deux régentes, les désignait non seulement en tant que mères, mais encore comme gouverneurs et gérantes de « leur pays ».

En revanche, on a un profil féminin très différent avec le portrait de la duchesse Anne de Lusignan brossé par l'auteur anonyme de la *Chronica latina*. Née à Nicosie le 24 septembre 1418, de Janus de Chypre et Charlotte de Bourbon, Anne avait été mariée à Louis de Savoie, le fils du duc Amédée VIII, le 1^{er} janvier 1432¹⁶. De la plume du chroniqueur sort un jugement très négatif, qui vise non seulement la duchesse, mais encore le nouveau duc. Selon lui, c'est bien pour l'amour de sa femme que Louis I^{er} a plus favorisé le royaume de Chypre que son pays, plus les gens de Chypre que ses propres enfants¹⁷. À la seule exception de ce qui concerne l'acquisition du saint suaire¹⁸, le portrait du couple ducal et de la duchesse se poursuit de façon bien impitoyable :

La duchesse a soustrait tout l'argent de la patrie (voire 500 000 ducats, d'après la voix commune) et l'a envoyé au royaume de Chypre. De plus, le duc s'était tellement entiché d'elle qu'il lui aurait donné l'ensemble du pays, si elle le lui avait demandé. Et ce qui est pire, c'est que ce duc Louis était tellement efféminé, qu'il ne pouvait pas faire un pas sans elle. Il changeait sans délai toute décision qu'elle n'approuvait pas. Cette duchesse, enfin, n'a jamais aimé ses enfants et ne s'est jamais souciée d'eux. Ses amis ont été

15. *Ibid.*, col. 706d : « prefata illustrissima nostra ducissa Blanca cum prefato eius filio pupillo et duce ac filia predicta, se transtulit a dicto loco Pynerolii ad civitatem Thaurini, ubi statum suum rexit pluribus annis et diebus ».

16. E. Pibiri, « Anne de Chypre, duchesse de Savoie », *Les femmes dans la mémoire de Genève*, dir. Erica Deuber Ziegler et Natalia Tikhonov, Genève, Suzanne Hurter, 2005, p. 34-35 et 52.

17. *Chronica latina Sabaudiae*, col. 616c : « Ciprianos amore uxoris magis quam proprios filios diligebat. »

18. *Ibid.* : « [...] salvo quod Sacrum Syndonem Domini cum rem preciosissimam a comitissa Ruppe et Villary Seyselli habuit ».

seulement des ministres du royaume de Chypre qu'elle a enrichis de toutes ses forces, qu'elle en eût le droit ou qu'elle ne l'eût pas¹⁹.

Ainsi donc, l'auteur anonyme de la *Chronica latina Sabaudiae* utilise à satiété les stéréotypes de genre, tant vis-à-vis de la duchesse que du duc, et inscrit leur mauvaise politique dans le cadre négatif d'une complicité conjugale contraire aux intérêts de la patrie savoyarde. De la même manière que l'amour de ses enfants fonde l'attribution de la tutelle et de la régence à la veuve dans les cérémoniaux savoyards de l'*acceptio*, le désintéret pour sa progéniture introduit et avalise l'infidélité de la duchesse Anne à l'égard de son pays d'adoption dans la *Chronica latina Sabaudiae*. Cependant, tout en accordant la priorité au registre émotionnel, ici encore le vocabulaire de l'historiographie s'ouvre à celui de la politique. Même si c'est par l'intermédiaire du vocabulaire de l'amour et du désamour maternel, le pouvoir des femmes sort enfin du non-dit, tout en préparant le terrain pour les temps futurs des régentes²⁰.

Il n'est donc pas surprenant que la maternité soit aussi la pierre de touche de la troisième et dernière étape de notre chemin, à savoir celle de la représentation des femmes de pouvoir par la théologie biblique.

19. *Ibid.*, col. 621c : « [Anne] [...] non quiescit nisi thesaurisare et congregare omnem pecuniam patrie, et inde illam mandare ad regnum Cipri, ubi voce communi omnium mandavit ultra quingenta milia ducatorum, et dictum ducem eius virum adeo infatuavit, quod si ipsa petiisset totam patriam venundari et sibi tradi, ipse ei non contradixisset, et quod deterius iste Ludovicus erat cum dicta eius uxore adeo effeminatus, quod non poterat unum passum facere absque ea, et quicquid consilium ipsius ducis statuerit fieri, si non placebat ipse ducisse, totum evertibat et omnia destruebat. Ista ducissa numquam dilexit liberos suos, nec eos caros habuit, nec erant sibi amici nisi quidam ministri cipriani, quos cunctis viribus ditabat sive iure, sive iniuria. »

20. Le XVII^e siècle savoyard a été nommé « età delle reggenti » par l'historiographie ancienne : Claudio Rosso, « Le due Cristine : Madama Reale fra agiografia e leggenda nera », *In assenza del re*, dir. F. Varallo, p. 367-392.

ENTRE BIBLE ET THÉOLOGIE

À Louis I^{er} et Anne de Lusignan, la littérature religieuse accorde un traitement sûrement meilleur que celui de l'historiographie. C'est encore à leur époque que l'on peut parler d'une utilisation explicite du sacré comme miroir des femmes de pouvoir.

Anne de Lusignan était très dévote envers Marie et sa maternité divine, comme l'atteste la fondation dans le couvent franciscain de Riva à Genève (le 4 juin 1451) d'une chapelle dédiée à Notre-Dame de Bethléem et placée sous l'invocation de la Nativité²¹. Toutefois, à cause de son prénom, sa dévotion à la maternité divine passait également par la mère de la mère de Jésus, à savoir sainte Anne. Un texte en témoigne de manière directe : le Livre d'heures dit du duc Louis I^{er} de Savoie, conservé à Paris²².

Le Livre d'heures fut réalisé pour le duc après son mariage avec Anne de Chypre. D'après la datation du décor, on peut faire remonter la production du manuscrit aux années quarante et soixante du XV^e siècle²³. La dévotion des ducs envers leurs saints patrons prend forme dans le livre à l'occasion des fêtes de sainte Anne et du roi Saint Louis, représentés dans deux magnifiques enluminures que François Avril a identifiées comme l'œuvre du « deuxième maître des Heures du duc Louis »²⁴. Placée juste après celle de Saint Louis, l'enluminure dédiée à la mère de la Vierge est une *Anne Trinitaire – Anna Selbdritt*, en allemand ; *Anna te Drieen*, en hollandais ; *Anna Metterza*, en italien²⁵ –, c'est-à-dire une image d'Anne avec Marie et le petit Jésus (fig. 1).

21. E. Pibiri, « Anne de Chypre », p. 34-35 et 52.

22. Paris, BnF, lat. 9473 : *Horae ad usum Romanum*, dites *Heures de Louis de Savoie*.

23. Annick Vadon, « Les *Heures* du duc Louis de Savoie (1413-1465). Héraldique, emblématique et datation », *Héraldique et emblématique de la Maison de Savoie (XV-XVI siècle)*, dir. B. Andenmatten, A. Paravicini Bagliani et A. Vadon, Lausanne, 1994, p. 137-151.

24. François Avril et Nicole Reynaud, *Les manuscrits à peintures en France, 1440-1520. Quand la peinture était dans les livres*, Paris, Flammarion, 1993.

25. Louis Réau, *Iconographie de l'art chrétien*, t. II/2, *Nouveau Testament*, Paris, Presses universitaires de France, 1957, p. 141-151.

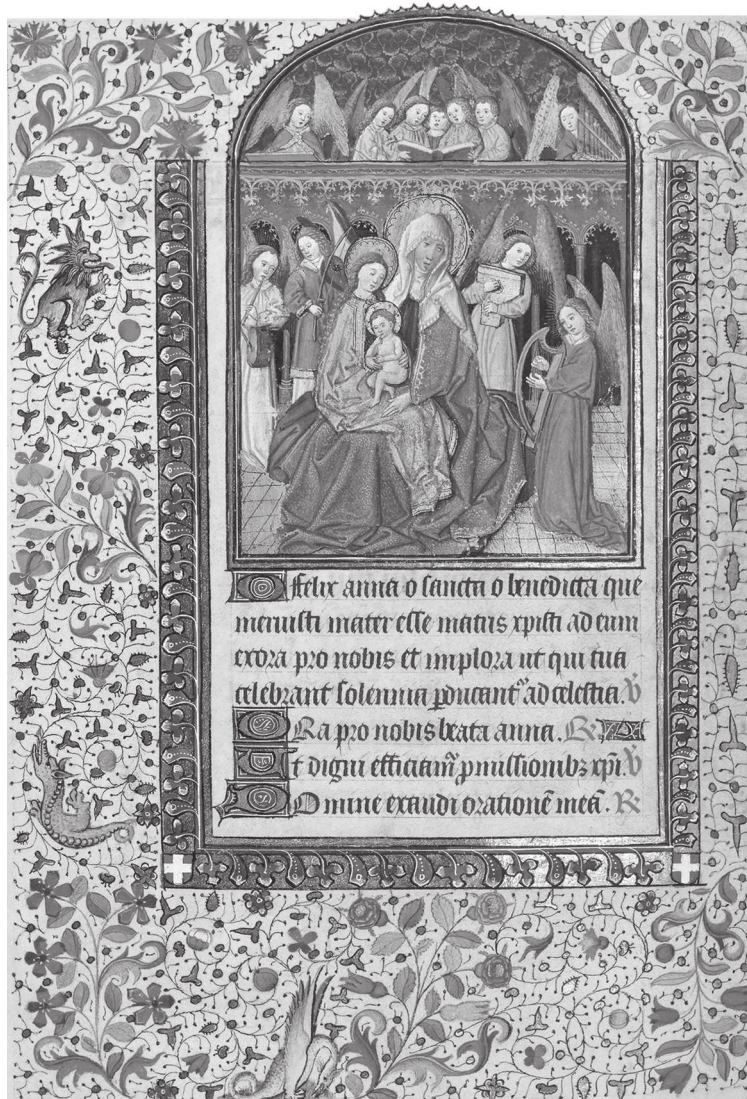


Fig. 1. Anne, Marie et Jésus, *Heures de Louis de Savoie*.
Paris, *BnF*, lat. 9473, xv^e siècle, f. 182v.

La signification de l'image dépasse la piété de la duchesse envers sa sainte patronne et exige une réflexion plus approfondie. Il convient donc de rappeler quelques aspects du culte médiéval de la *Mater Matris*.

On pourrait tout d'abord penser que nous nous éloignons de notre sujet, puisque rien n'est dit d'Anne dans la Bible. Comme le rappelle Virginia Nixon dans son étude *Mary's Mother. Saint Anne in Late Medieval Europe*, sainte Anne apparaît pour la première fois non dans la Bible, mais dans le Protévangile de Jacques au II^e siècle apr. J.-C. et dans l'Évangile du Pseudo-Matthieu, qui est l'un de ses remaniements latins du haut Moyen Âge. Anne est ensuite évoquée par la nonne allemande Hroswitha de Gandersheim au X^e siècle et, plus tard, par les frères dominicains Vincent de Beauvais (*Speculum historiale*) et Jacques de Voragine, au XIII^e siècle. Ce dernier, en particulier, a rassemblé toute la tradition antérieure – y compris les apocryphes – dans sa *Légende dorée*²⁶. Comme l'a dit Pierre Delooz, Anne a donc été une sainte fabriquée, « a gigantic construction »²⁷, un « énorme montage » dû en premier lieu à la tradition des apocryphes et, par la suite, à la théologie et à la littérature pastorale dominicaine des XIII^e et XIV^e siècles. La période allant du XIV^e au XVI^e siècle correspond au plein épanouissement du culte, avec un rayonnement surtout dans l'Europe du Nord. Quant aux reconnaissances officielles, le 21 juin 1378 la bulle *Splendor aeternae gloriae* du pape Urbain VI autorise la célébration du culte en Angleterre et, en 1584, le pape Grégoire XIII inclut la fête dans le *Missale romanum*, en l'élargissant à toute l'Église catholique. Dans l'intervalle, une mise au point ultime et définitive de toute la tradition hagiographique a été faite à la fin du XV^e siècle par le théologien et humaniste allemand Johannes Trithemius, dans son traité *De laudibus sanctissime*

26. Virginia Nixon, *Mary's Mother. Saint Anne in Late Medieval Europe*, University Park (Pennsylvanie), Penn State University Press, 2004, p. 11-12.

27. Pierre Delooz, « Towards a sociological study of sanonized sainthood in the Catholic church », *Saints and their Cults : Studies in Religious Sociology, Folklore and History*, dir. Stephen Wilson, Cambridge, Cambridge University Press, 1983, p. 189-216 ; Katherine Ashley et Pamela Sheingorn, « Introduction », *Interpreting Cultural Symbols : Saint Anne in Late Medieval Society*, dir. K. Ashley et P. Sheingorn, Athens, University of Georgia Press, 1990, p. 1-68.

Matris Annae (Mayence, 1494). En même temps, le culte bénéficiait d'une attention particulière de la part des cours européennes de la Renaissance. Comme le précise Joni Hand dans son livre *Women, Manuscripts and Identity in Northern Europe, 1350-1550*, le culte de la mère de la mère de Jésus jouait un rôle d'exemple pour les femmes des élites aristocratiques dévouées à l'éducation de leurs enfants, en particulier de ceux qui étaient destinés au trône²⁸.

Du point de vue de sa signification, les spécialistes ont parlé d'une « polysémie » du personnage d'Anne en fonction des différentes cultures et des contextes : la culture des élites et la culture populaire, le sacré et le profane, la politique et la religion, le folklore et la théologie²⁹. Cependant, l'un des soucis des théologiens, surtout à partir du XII^e siècle, a été la sanctification du corps d'Anne en tant que source de Marie et donc du Rédempteur, en étant conscients des implications sur la conception de Jésus³⁰. Le culte d'Anne interférait donc avec le débat sur l'Immaculée Conception de Marie, comme l'a signalé le franciscain Beda Kleinschmidt. D'après lui, le développement médiéval de l'iconographie de *sainte Anne Trinitaire* résultait aussi d'un enthousiasme populaire autour de l'Immaculée Conception, soutenue par le concile de Bâle (1439) et le pape Sixte IV (1476)³¹. Cet argument a été cependant tout récemment démenti par Virginia Nixon, pour qui les images d'*Anne Trinitaire* ne visaient pas à promouvoir l'Immaculée Conception³². La *Lignée de Madame sainte Anne* et la *Descendance apostolique de Sainte Anne* auraient plutôt été associées à la spiritualité monastique féminine, comme le montre le cas de Colette de Corbie, dont la vision de la *Descendance apostolique de Sainte Anne* donna l'impulsion à une large diffusion de cette

28. Joni M. Hand, *Women, Manuscripts and Identity in Northern Europe, 1350-1550*, Farnham, Ashgate, 2013, p. 187 : « this model was st. Anne, the mother of the Virgin, whose cult grew in the Fourteenth century due in part to her role as her daughter's teacher ».

29. K. Ashley et P. Sheingorn, « Introduction », p. 2.

30. V. Nixon, *Mary's Mother*, p. 13-14.

31. Beda Kleinschmidt, *Die heilige Anna. Ihre Verehrung in Geschichte, Kunst und Volkstum*, Düsseldorf, L. Schwann, 1930.

32. V. Nixon, *Mary's Mother*, p. 15.

iconographie, notamment à partir de 1406³³. De toute façon, ces images ont marqué l'importance nouvelle donnée par la théologie et la spiritualité du xv^e siècle à la filiation maternelle du Christ, tout en contribuant à la mise en valeur d'une nouvelle démarche vis-à-vis des généalogies dynastiques, axées elles aussi sur la lignée des femmes³⁴. Ce dernier aspect nous ramène au *Livre d'heures* de Louis I^{er} de Savoie.

L'enluminure déjà mentionnée n'est pas la seule dédiée à la mère de Marie. Au folio 187v, il y en a une autre qui illustre la rencontre entre Anne et Joachim à la Porte Dorée. Sur le folio suivant (f. 188v, ci-contre), l'enluminure évoque la Sainte Parenté, avec les deux autres filles d'Anne – d'après la tradition du *Trinubium Annae* –, Marie Jacobé et Marie Salomé, choisies par Dieu comme les premiers témoins de la Résurrection (Mc 16,1)³⁵.

Ces enluminures sont précédées par les images du roi David (f. 2r) et de l'arbre de Jessé (f. 102r), et surtout par l'image déjà mentionnée du saint roi Louis IX (f. 181v), célébrant ainsi les deux lignées, maternelle et paternelle, de la filiation. C'est là l'objectif politique qui sous-tend le projet iconographique du Livre d'heures de Louis I^{er} de Savoie, selon le chercheur américain Michael Alan Anderson. Par l'intermédiaire soit de la généalogie des rois de l'Ancien Testament, soit de la Sainte Parenté d'Anne et Marie, le projet iconographique du Livre d'heures visait à célébrer le rôle de la Maison de Savoie et du duc et de la duchesse Louis et Anne dans le grand dessein de Dieu³⁶.

Le projet iconographique du Livre d'heures a également été examiné par Michael Alan Anderson, au regard de l'office de sainte Anne transmis par le fameux manuscrit musical connu comme le manuscrit « franco-chypriote » (cod. J.II.9)³⁷, conservé à la Biblioteca

33. L. Réau, *Iconographie de l'art chrétien*, t. II/2, p. 141.

34. P. Sheingorn, « Appropriating the Holy Kinship. Gender and family history », *Interpreting Cultural Symbols*, dir. K. Ashley et P. Sheingorn, p. 169-198.

35. Paris, BnF, lat. 9473 (*Horae ad usum Romanum*, dites *Heures de Louis de Savoie*), f. 189r : « Deus qui beatas Mariam Iacobi et Mariam Salome genitricis tue Marie sorores et ad resurrectionis tue denunciationem elegisti et tecum in gloria collocasti. »

36. Michael Alan Anderson, *St. Anne in Renaissance Music: Devotion and Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 2014, p. 61-63.

37. *Ibid.*, p. 26-65.

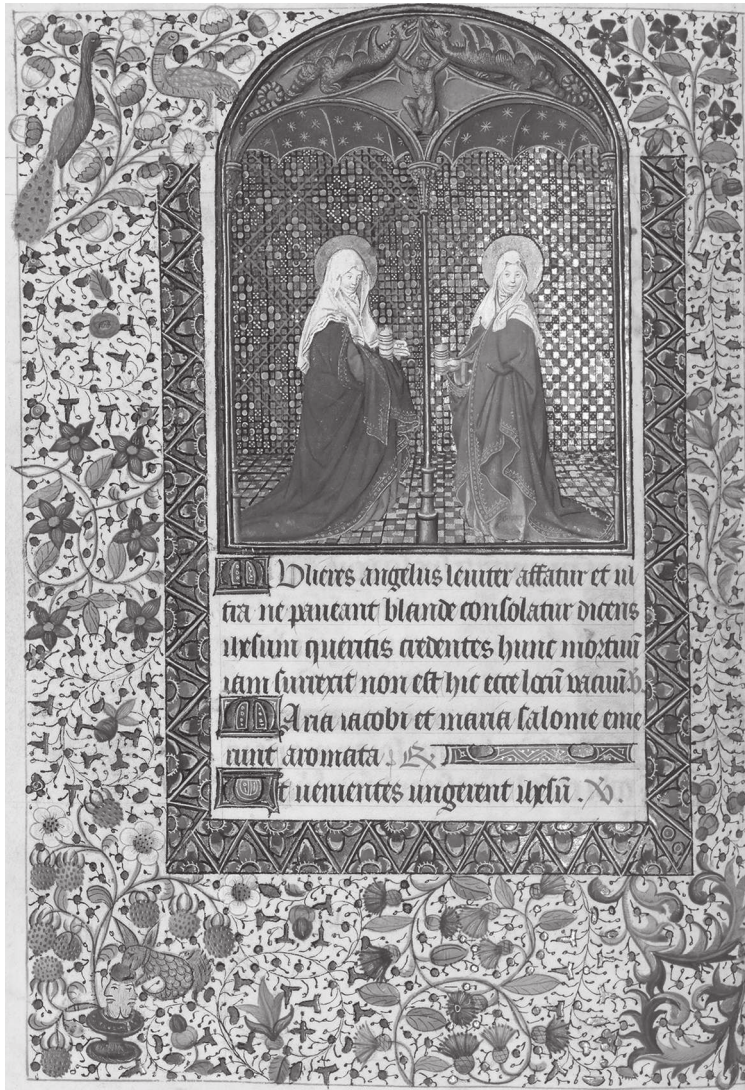


Fig. 2. Marie Jacobé et Marie Salomé, *Heures de Louis de Savoie*.
Paris, *BnF*, lat. 9473, xv^e siècle, f. 188v.

nazionale universitaria de Turin. Comme l'ont signalé Richard H. Hoppin et Karl Kügle, le manuscrit est l'une des sources les plus importantes de la polyphonie sacrée de la fin du Moyen Âge³⁸. Bien que certains doutes subsistent à ce jour quant aux commanditaires et auteurs de l'œuvre, et à la présence du manuscrit dans la bibliothèque ducale du château de Chambéry dès la fin du xv^e siècle³⁹, le manuscrit « franco-chypriote » prouve de façon évidente le réseau d'échanges culturels et artistiques entre les cours aristocratiques de France, de Chypre et d'Italie du Nord à l'époque de la Renaissance, y compris la cour de Savoie en tant que dernière détentrice du manuscrit. Ces échanges incluaient bien sûr les thèmes des antennes et des répons de l'office de sainte Anne⁴⁰, qui témoignent d'une

38. Richard H. Hoppin, « The Cypriot-French Repertory of the Manuscript Torino, Biblioteca nazionale, J.II.9 », *Musica disciplina*, t. 11, 1957, p. 79-125 ; Karl Kügle, « Glorious Sounds for a Holy Warrior : New Light on Codex Turin J.II.9 », *Journal of the American Musicological Society*, t. 65/3, 2012, p. 637-690. Voir aussi Isabella Fragalà Data, « Il patrimonio bibliografico-musicale di casa Savoia in età medievale e il Codice franco-cipriota », *Medioevo musicale a Torino e nel suo territorio*, dir. Cristina Santarelli, Mondovì, DIAL, 1966, p. 65-75 ; I. F. Data et K. Kügle (dir.), *Il Codice J.II.9/The Codex J.II.9 Torino*, éd. en fac-similé, Bibliothèque universitaire de Turin, Lucca, 1999.

39. À partir de Hoppin (voir note précédente), la majorité des spécialistes ont longtemps estimé que le manuscrit avait été composé à la cour chypriote de Janus de Lusignan et Charlotte de Bourbon (les parents de la duchesse Anne de Savoie) dans les premières décennies du xv^e siècle (1413-1420, environ), d'où il aurait été porté ensuite en Italie du Nord. Tout récemment, K. Kügle a soutenu en revanche le patronage italien et une nouvelle datation (1435 environ) de l'œuvre, avec la possible implication des artistes actifs à la cour de Janus de Lusignan et Charlotte de Bourbon : K. Kügle, « Glorious sounds for a Holy Warrior », p. 637-690. D'autres hypothèses sur le patronage du manuscrit viennent d'Alessandro Vitale Brovarone, « Manoscritti di area saluzzese nell'ultimo Medioevo », *San Giovanni di Saluzzo. Settecento anni di storia*, dir. Rinaldo Comba, Cuneo, Società per gli studi archeologici ed artistici della provincia di Cuneo, 2009, p. 133-148, ici p. 134. Enfin l'identification du manuscrit Turin J.II.9 avec le manuscrit 32 de l'inventaire de la bibliothèque ducale du château de Chambéry, dressé en 1497-1498, a été envisagée par A. Giaccaria, « Il codice franco-cipriota J.II.9 e le vicende del fondo manoscritto della Biblioteca Nazionale Universitaria di Torino », *Il « Gridelino ». Quaderni di studi musicali – Miscellanea di studi*, t. 4, 1996, p. 7-12.

40. Turin, *Biblioteca nazionale universitaria*, codex J.II.9, f. 14r-19r : *In festo beate Anne matris Virginis Marie*.

tradition largement partagée par la culture et la sensibilité religieuse européenne de la fin du Moyen Âge.

Outre les diverses images qui reflètent la polysémie déjà mentionnée de sainte Anne, l'office met notamment l'accent sur la *Mater Matris* en tant que source et point de départ d'une lignée royale aboutissant à la rencontre entre l'humain et le divin :

Eya, ex te processit proles regia stirpis Davitice virgo Maria, eterni regis mater et filia, quem cunctus venerans orbis adorat

[...]

Sol eternus Annam Christus preelegit taliter ut matris sue genitrix fieret carnaliter⁴¹.

Comme l'a bien écrit Pamela Sheingorn : « these Holy Kinship images deliberately focus on women as progenitors of the sacred⁴² ». Par la maternité divine de Marie et la filiation matrilineaire de Jésus prend donc forme un patrimoine d'images et de mots qui, quoique non politique, laisse enfin sortir de l'ombre les femmes de pouvoir. On dirait que le bon moment pour l'acquisition du manuscrit « franco-chypriote » par la bibliothèque des ducs de Savoie fut exactement l'époque de Louis I^{er} et Anne de Chypre. Dans leur cour, le contenu de l'office de sainte Anne retrouvait un milieu aristocratique particulièrement réceptif. Il en fut autrement dans les décennies suivantes au sein de la cour de Savoie, lorsque la dévotion à la *Mater Matris* et à sa filiation ne connut plus la même attention.

Le principal souci de la belle-fille d'Anne, à savoir la duchesse régente Yolande de Valois, fut plutôt de donner à son fils aîné Philibert des modèles précis de gouvernement, fondés à la fois sur les vertus humanistes du prince, comme en témoigne le livre *Breve dicendorum compendium*⁴³, dont Yolande était la commanditaire, et sur les vertus chrétiennes de la maison de Savoie (la *beata stirps*), ainsi qu'il résultait de la mort en odeur de sainteté de son époux

41. *Ibid.*, f. 15r.

42. P. Sheingorn, « Appropriating the Holy Kinship », p. 175.

43. Turin, *Biblioteca nazionale universitaria*, codex D.VI.2 ; Gustavo Vinay, *L'umanesimo subalpino nel sec. XV (Studi e Ricerche)*, Turin, M. Gabetta-Voghera (Biblioteca della Società Storica Subalpina, 148), 1935, p. 16-19 ; Paolo Rosso,

le duc⁴⁴. Le sanctuaire de *La Consolata* à Turin garde parmi ses documents cette invocation de Yolande, qui énonce clairement le cadre théologico-politique de la Maison de Savoie selon la duchesse régente :

Pour ce que scavons parfaitement que tous les royaulmes, duchés, principautés s'augmentent, durent et sont entretenues, tant comme il plait a Dieu et non autrement, et que pour sa pitié et miséricorde a permis longtems regner et en grande prosperité cette très noble Maison de Savoye⁴⁵.

Cela dit, le seul *speculum dominarum* (pour ainsi dire) à l'usage de Yolande et axé sur la Bible, auquel nous pouvons nous référer maintenant, résulte de l'attachement de la duchesse à la maternité divine de la Vierge Marie, d'ailleurs conforme à la fervente piété mariale de son frère et roi de France Louis XI⁴⁶, mais aussi de la dévotion mariale de la cour de Savoie depuis la fin du XIV^e siècle⁴⁷. Cet attachement ressort très clairement de la littérature de dévotion de la duchesse, telle qu'elle est documentée par les inventaires de livres rédigés après sa mort⁴⁸, ainsi que de la réforme liturgique

« Modelli educativi ed elementi di distinzione sociale alla corte dei Savoia fra tradizione e pedagogia umanistica (secolo XV) », *Maestri e pratiche educative in età umanistica. Contributi per una storia della didattica*, dir. Monica Ferrari, Matteo Morandi, Federico Piseri, Brescia, Scholé, 2019, p. 111-140.

44. Sur l'attention à la sainteté d'Amédée IX à la fin du XV^e siècle, voir L. Ripart, « Les saints de la maison de Savoie au XV^e siècle », *L'image des saints dans les Alpes occidentales à la fin du Moyen Âge*, dir. Sylvie Aballéa et Frédéric Elsig, Rome, Viella, 2015, p. 137-154.

45. Domenico Franchetti, *Storia della Consolata. Con illustrazioni critiche e documenti inediti*, Turin, Pietro Celanza, 1904, p. 180 et 184-186 ; Giovanni Grado Merlo et Pier Giorgio Longo, « Le istituzioni ecclesiastiche e la vita religiosa », *Storia di Torino*, t. 2, *Il basso Medioevo e la prima età moderna (1280-1536)*, dir. R. Comba, Turin, Einaudi, 1997, p. 765-807, ici p. 776.

46. Olivier Mattéoni, *Un prince face à Louis XI. Jean II de Bourbon, une politique en procès*, Paris, Presses universitaires de France, 2012, p. 211.

47. L. Ripart, « Les saints de la maison de Savoie », p. 137-154.

48. Pietro Vayra, « Le lettere e le arti alla corte di Savoia nel secolo XV. Inventari dei castelli di Ciamberi, di Torino e di Ponte d'Ain, 1497-98. Pubblicati sugli originali inediti », *Miscellanea di storia italiana edita per cura della Regia Deputazione di Storia Patria*, t. 22, Turin, 1884, p. 11-244 ; Sheila

de la Sainte-Chapelle de Chambéry, voulue par Yolande en 1476, afin de garantir la préservation et la protection de la lignée et de ses enfants. L'accent de cette réforme liturgique était mis tout spécialement sur la célébration de huit festivités mariales, y compris l'Immaculée Conception. De plus, pour cette dernière fête, la duchesse prévoyait un surcroît d'offices religieux. Outre les aumônes, une grande procession générale devait aussi se déployer dans les rues de Chambéry, avec la participation du doyen, de l'ensemble du chapitre de la Sainte-Chapelle et du clergé régulier et séculier de la ville⁴⁹.

Pour conclure, nous pouvons bien sûr nous laisser séduire par ce que cette affection déférente pour la maternité divine de Marie et la sainteté de sa mère pouvait signifier pour les femmes de pouvoir en Savoie au xv^e siècle. Tout comme Marie et sa mère, la duchesse régente elle-même se présentait comme le moyen non contaminé de transmission d'un pouvoir sacré, qui était celui de son fils. À l'époque de Yolande, il nous manque pourtant des documents attestant cette corrélation sémantique, à la seule exception d'un « livre des trois Maries », en français, recensé dans l'inventaire des livres du château de Moncalieri, dressé le 2 mars 1479, après la mort de la duchesse⁵⁰. Il en va autrement à la cour de France, dans les décennies suivantes, avec la dévotion à la *Mater Matris* de Louise de Savoie, mère de François I^{er} et reine régente⁵¹.

Edmunds, « The Medieval library of Savoy (II), Documents », *Scriptorium*, t. 25/2, 1971, p. 253-284.

49. Archives départementales de Savoie, *Duché de Savoie, Archives de Cour*, SA 209, AD 1473, Yolande.

50. S. Edmunds, « The Medieval library », p. 277 (n° 18). Le manuscrit pourrait éventuellement être identifié à la *Vie des trois Maries*, du carme Jean Fillon, ou de Venette (xiv^e siècle).

51. Myra D. Orth, « Madame Sainte Anne. The Holy Kinship, the Royal Trinity, and Louise de Savoie », *Interpreting Cultural Symbols*, dir. K. Ashley et P. Sheingorn, p. 199-227.